



LIMITE DE REMBOURSEMENT DES CHEQUES-CADEAUX CHALLANS JE T'AIME POUR LES COMMERCANTS

Les chèques cadeaux ont une date limite d'utilisation indiquée sur le chèque.

Vous devez donc vérifier cette date de validité avant encaissement et refuser ceux dont la date est dépassée.

Pour le remboursement de tous les chèques-cadeaux arrivés à date d'échéance, le délai de retour à l'association est de **1 mois**.

Passé ce délai les chèques ne seront plus remboursés. *Décision confirmée par le CA du 22 mars 2022.*

DATES BUTOIRES POUR LES DEMANDES DE REMBOURSEMENT

Chèques-cadeaux à
échéance le 31/12/2023



**Demande de
remboursement jusqu'au
31/01/2024**

Chèques-cadeaux à
échéance le 31/12/2024



**Demande de
remboursement jusqu'au
31/01/2025**

Chèques-cadeaux à
échéance le 31/12/2025



**Demande de
remboursement jusqu'au
31/01/2026**